



Observer pour mieux piloter Quels indicateurs pour un développement durable ?

25 septembre 2018 – Restitution

Hôtel de Métropole – 20, rue du Lac, 69003 Lyon

Sommaire

ACCUEIL	1
LES INDICATEURS À L'ÉCHELLE COMMUNALE : RETOURS D'EXPÉRIENCES	2
L'OBSERVATOIRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA MÉTROPOLE : UN OUTIL D'APPROPRIATION COLLECTIVE DES ENJEUX DE DD DU TERRITOIRE	4
PAUSE ACTIVE : À LA DÉCOUVERTE DE L'OBSERVATOIRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	6
DE L'OBSERVATION À L'ACTION : DES ENJEUX TERRITORIAUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE PARTAGÉS À L'ÉCHELLE COMMUNALE	7
TABLE RONDE : QUAND LES ÉLUS S'EMPARENT DES INDICATEURS	10

Accueil

□ **Bruno Charles** – *Vice-président de la Métropole de Lyon en charge du développement durable, de la biodiversité, de la trame verte et de la politique agricole.*

Bruno Charles introduit la séance en expliquant que les plans climat ont en quelque sorte « tué » les agendas 21 parce que ce sont des démarches transversales qui proposent des objectifs clairs et mesurables, comme par exemple l'objectif des 3x20. Dans le même temps, il note qu'il n'existe plus de cadre de référence national pour penser la transition... Comment, dès lors, évaluer de telles démarches ? Comment savoir si l'on progresse sur la bonne voie ? Le plan climat peut servir d'appui, mais il ne couvre évidemment pas tous les enjeux de la transition écologique. C'est la raison pour laquelle il a fallu réinventer un outil qui permette de couvrir tous les champs afin de se projeter vers la transition.

Bruno Charles a rappelé que le développement durable avait besoin d'un cadre de référence et d'objectifs clairs. C'est la raison pour laquelle la Métropole a conçu un observatoire du développement durable, présenté durant cette séance du Club.

par ailleurs, mais l'absence de cadre suffisamment pertinent et reconnu a amené la collectivité à créer son propre cadre d'observation du développement durable. C'est ainsi qu'est né l'observatoire du développement durable de la Métropole, qui sera présenté aujourd'hui. Des

Flash : Retour sur le PCAET du Grand Lyon

Luce Ponsar (chargée de mission PCAET à la Métropole de Lyon) est venue présenter l'état d'avancement du nouveau plan climat-air-énergie territorial du Grand Lyon. La démarche a été initiée fin 2017, avec plusieurs scénarios à l'horizon 2030, dont un a été retenu : il est actuellement exploré pour dimensionner les actions permettant d'atteindre les objectifs visés. Le projet sera présenté en conférence territoriale des maires fin 2018. Dans la foulée, les partenaires – dont les communes – désirant s'engager dans la démarche pourront le faire. L'objectif est d'adopter le nouveau plan à la fin 2019. A noter : au mois de mars, le projet sera mis en ligne pour consultation du public, ce qui pourra être l'occasion de débats au sein des différentes communes de la métropole.

Contact : lponsar@grandlyon.com

arbitrages ont été nécessaires, le processus a été long, et c'est la première fois que les résultats de ce travail sont présentés. Par ailleurs, Bruno Charles indique que le Ministère de la transition écologique et solidaire est à l'écoute de ce que font les territoires, puisqu'il organise en octobre une nouvelle réunion sur le sujet des référentiels de développement durable.

Bruno Charles termine son introduction en remerciant tous ceux qui ont travaillé sur l'observatoire métropolitain du développement durable, notamment l'Agence d'urbanisme. Il souhaite une bonne matinée de travail aux personnes présentes.

Les indicateurs à l'échelle communale : retours d'expériences

En introduction, Philippe Devis a rappelé que les indicateurs étaient des paramètres ou des valeurs donnant des informations sur un phénomène, qui ont deux fonctions principales : synthétiser une information et simplifier le processus de communication. De manière pratique, on peut distinguer deux grandes familles d'indicateurs : les indicateurs dédiés à l'observation (pour comprendre, analyser, détecter des situations ou des phénomènes) et des indicateurs de suivi et d'évaluation (pour mesurer, suivre, rendre compte d'une action ou d'une politique par exemple). Les retours d'expérience des communes et de la Métropole vont nous montrer que ces deux types d'indicateurs sont aujourd'hui utilisés...

Retour d'expérience de la Ville de Grigny

□ **Caroline Bersot** – Responsable Environnement, Ville de Grigny

Grigny est une commune de taille modeste, ce qui ne l'empêche pas d'utiliser des outils de suivi relativement simples lui permettant de gagner du temps, de faciliter le rendre compte et le suivi des actions. Les indicateurs sont la plupart du temps utilisés pour suivre un projet ou une action. Ma façon de faire consiste ensuite à traduire les orientations des élus en m'organisant en "mode projet", c'est à dire en précisant les objectifs, les partenaires, les moyens et, bien souvent les indicateurs. La méthode s'adapte évidemment à l'ampleur du projet : pour une action modeste il peut simplement s'agir de savoir si ce qui était prévu a bien été réalisé. Pour des projets plus ambitieux, des outils plus détaillés peuvent être développés, notamment des indicateurs d'action et de résultats. Ils peuvent servir à suivre les projets, rendre compte des résultats, valoriser les actions auprès du grand public, ou encore préparer le bilan d'activité de la collectivité.

La Ville de Grigny utilise régulièrement des indicateurs d'action et de résultat pour suivre la mise en œuvre d'actions et leurs effets. C'est le cas par exemple dans le cadre de la démarche « zéro pesticides » engagée par la commune.

La démarche « zéro pesticide » peut servir d'illustration. En 2014 la Ville de Grigny a décidé de s'engager dans la charte régionale « zéro pesticides dans nos villes et villages. » A cette époque la Ville n'utilisait déjà plus de pesticides sur les espaces publics. L'objectif était d'élargir cette démarche à la gestion du stade et des cimetières, dans lesquels les pesticides étaient encore utilisés. Il s'agissait aussi d'investir dans de nouveaux équipements et de mettre en place un dispositif de communication sur ce sujet pour faciliter l'acceptation des habitants (notamment la présence d'herbe en ville). Sur ce plan de communication, la Ville a développé un programme pluriannuel avec des indicateurs associés : il s'agit d'un tableau Excel très simple faisant apparaître chaque année :

- des indicateurs d'action : par exemple le nombre d'articles publiés dans le journal municipal ou le site Internet de la Ville, le nombre d'animations réalisées, etc. ;
- des indicateurs de résultat : par exemple le nombre de réclamations concernant des espaces sans pesticides, le nombre de participants aux animations, etc.

Au final, la Ville a pu constater que les actions avaient été bien perçues par le public. L'outil de suivi est un bon support pour poursuivre l'action, mais aussi pour rédiger les dossiers d'aide financière auprès des partenaires de la charte (qui sont demandeurs de résultats), et enfin pour rendre compte aux élus et aux partenaires des actions réalisées.

Question : Concernant les actions sur les pesticides, on constate que les consommations augmentent et que, sur le Rhône, on constate plus de 40% de disparition de ruches. Rencontrer les apiculteurs du territoire peut être un bon indicateur de la situation sur la commune.

Réponse : On a fait un gros travail auprès des jardiniers amateurs, mais on ne connaît pas beaucoup d'apiculteurs. En revanche la commune met à disposition des terrains municipaux pour des apiculteurs amateurs.

Retour d'expérience de la Ville de Tassin-la-Demi-Lune

▣ **Corentin Rémond** – Adjoint au maire délégué au développement économique, à l'emploi, aux entreprises et au développement durable, Tassin-la-Demi-Lune

Tassin-la-Demi-Lune a mis en œuvre un Agenda 21 qui a permis d'initier autour du développement durable une dynamique parmi les élus et les acteurs du territoire. L'Agenda 21 comporte 43 actions s'inscrivant dans les cinq thématiques du cadre de reconnaissance nationale. Des indicateurs ont été

Les actions de l'Agenda 21 de Tassin-la-Demi-Lune sont suivies par des indicateurs qui permettent de mesurer l'avancée des actions, mais aussi leurs effets. Par exemple, une action sur la rénovation énergétique a permis de mesurer une baisse de 31% de la consommation énergétique sur plusieurs bâtiments municipaux.

proposés pour le suivi de ces actions, essentiellement de deux sortes : des indicateurs de suivi de la mise en œuvre (action menée, démarrée, piétinante, non démarrée) et des indicateurs qualitatifs de performance à l'usage des élus et des services (suivi des résultats et aide à la décision).

En guise d'illustration, l'action n° 8 de l'Agenda 21 consiste à réaliser un plan d'action d'économie d'énergie sur la base d'un audit énergétique global. L'objectif était d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments, d'en diminuer les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre. Un état des lieux réalisé avec le Sigerly a permis d'identifier les bâtiments les moins performants, sur lesquels ont ensuite été menées des opérations d'isolation et de changement de chaudières (une école, une résidence pour personnes âgées et un centre culturel). À l'issue de cette opération, une baisse de 31% des consommations d'énergie a été mesurée sur ces bâtiments entre 2013 et 2016.

Ces indicateurs permettent de valoriser les actions de la Ville, d'engager des actions avec la population (une convention avec l'ALEC a par exemple été passée pour l'animation de la démarche Ecorenov'), de poursuivre les rénovations des bâtiments municipaux, mais aussi de construire de nouveaux

bâtiments respectueux de l'environnement. Cela peut avoir des effets d'entraînement.

Corentin Rémond cite par ailleurs une action menée, dans une démarche moins programmatique mais plus proactive, qui avait consisté à obliger au port des bonnets de bain à la piscine : cela avait eu un effet considérable sur les consommations d'eau et de chlore.

Question : En quoi le bonnet de bain a-t-il permis de réduire les consommations d'eau et de chlore ?

Réponse : Les cheveux perdus par les baigneurs s'agglomèrent et se dégradent sous l'action du chlore, générant des chloramines contre lesquelles il faut agir en ajoutant d'importants volumes d'eau, et donc de chlore.



Retour d'expérience de la Ville de Limonest

A Limonest, un projet de ZAC a vu le jour à proximité d'une zone humide. L'inventaire de biodiversité réalisé a permis de mesurer les effets du plan de gestion, avec pour objectif de maintenir la biodiversité de la zone humide. Les indicateurs montrent que l'objectif est tenu.

▣ **François Gillet** – Directeur Adjoint des Services Techniques, Ville de Limonest

Limonest est une commune de 3 600 habitants qui bénéficie à la fois d'une forte dynamique économique et de nombreux espaces agricoles et naturels, dont trois ZNIEFF. C'est dans ce contexte que la ZAC du Puy d'Or a été aménagée en collaboration avec le Grand Lyon et la SERL. Le projet a été initié en 2004, sur une zone en friche entourant une zone humide. L'objectif était de préserver à minima un tiers de la zone en espace écologique tout en dynamisant l'activité autour de ce périmètre. Plusieurs études ont été réalisées, dressant un état des lieux de la richesse écologique de la zone. Les travaux d'aménagement ont duré de 2006 à 2012 et s'étendent aujourd'hui sur 13 hectares, accueillant près de 3 000 salariés, et une zone naturelle préservée de 6 hectares correspondant à la zone humide. L'état des lieux de cette dernière s'appuie sur de nombreux indicateurs qui en révèlent toute la richesse ; il a permis de mettre en place un plan de gestion adapté qui consiste à conserver la fonctionnalité de la zone humide, restaurer les habitats et la biodiversité, mettre en place des indicateurs de biodiversité et

partager les informations auprès du public. Ce plan de communication s'adresse aux habitants, aux écoliers, mais aussi aux entreprises qui jouxtent la zone humide, avec notamment une charte des bonnes pratiques qui explique les principes de gestion de la zone et permet aux entreprises de participer à cette bonne gestion. Leur implication est jusqu'à présent excellente.

Le plan de gestion s'appuie en particulier sur un suivi floristique et faunistique, avec de nombreux indicateurs qui permettent d'observer l'évolution de l'état écologique de la zone humide (surfaces de différents types d'habitat, présence d'espèces animales et végétales, etc.). Les objectifs fixés font également l'objet d'un suivi, qui permet de vérifier ce qui a été réalisé ou non dans le cadre du plan de gestion. Le bilan réalisé en 2014 a montré que les travaux de renaturation se sont traduits par le développement de plusieurs milieux et habitats, ainsi qu'une diversification des espèces animales et végétales (par exemple 10 espèces de libellules supplémentaires, de nouvelles espèces végétales,



etc.). Une nouvelle évaluation du plan de gestion a été réalisée en 2017 : alors que de nombreuses entreprises s'étaient installées sur le territoire, l'état de la faune et de la flore s'est stabilisé. Ce travail a également permis d'identifier certaines pratiques de gestion à améliorer, comme par exemple les fauches de prairie ou l'entretien de certains points d'eau.

Les indicateurs ont également servi à fixer des objectifs de gestion, à connaître la biodiversité du milieu, à ajuster les pratiques d'entretien et, surtout, à mesurer et maîtriser l'impact de l'installation des

entreprises sur la zone humide. Les suivis ont également permis de montrer que la plupart des actions prévues au plan de gestion avaient été réalisées que la faune avait pu s'adapter à ces milieux et que les populations semblent se stabiliser sur la zone. Ces résultats ont été présentés aux élus, qui ont pris la décision de renouveler le plan de gestion, afin de disposer d'inventaires réguliers permettant de prolonger et vérifier la bonne gestion de cet espace.

Question : Est-ce qu'il y a un comité de suivi impliquant les entreprises ?

Réponse : Il n'y a pas de comité de suivi intégrant les entreprises, mais les entreprises sont très impliquées et nous leur communiquons les résultats et les informations relatives au plan de gestion.

Question : Est-ce qu'il y a eu des mesures de compensation pour la destruction des zones urbanisées ?

Réponse : Non, il y a des mesures de surveillance et les règles de construction étaient bien établies sur la gestion des bâtiments. L'espace de zone humide est protégé dans le PLU.

L'Observatoire du Développement Durable de la Métropole : un outil d'appropriation collective des enjeux de DD du territoire

▣ **Catherine Clavel** – Chargée de mission développement durable, Métropole de Lyon

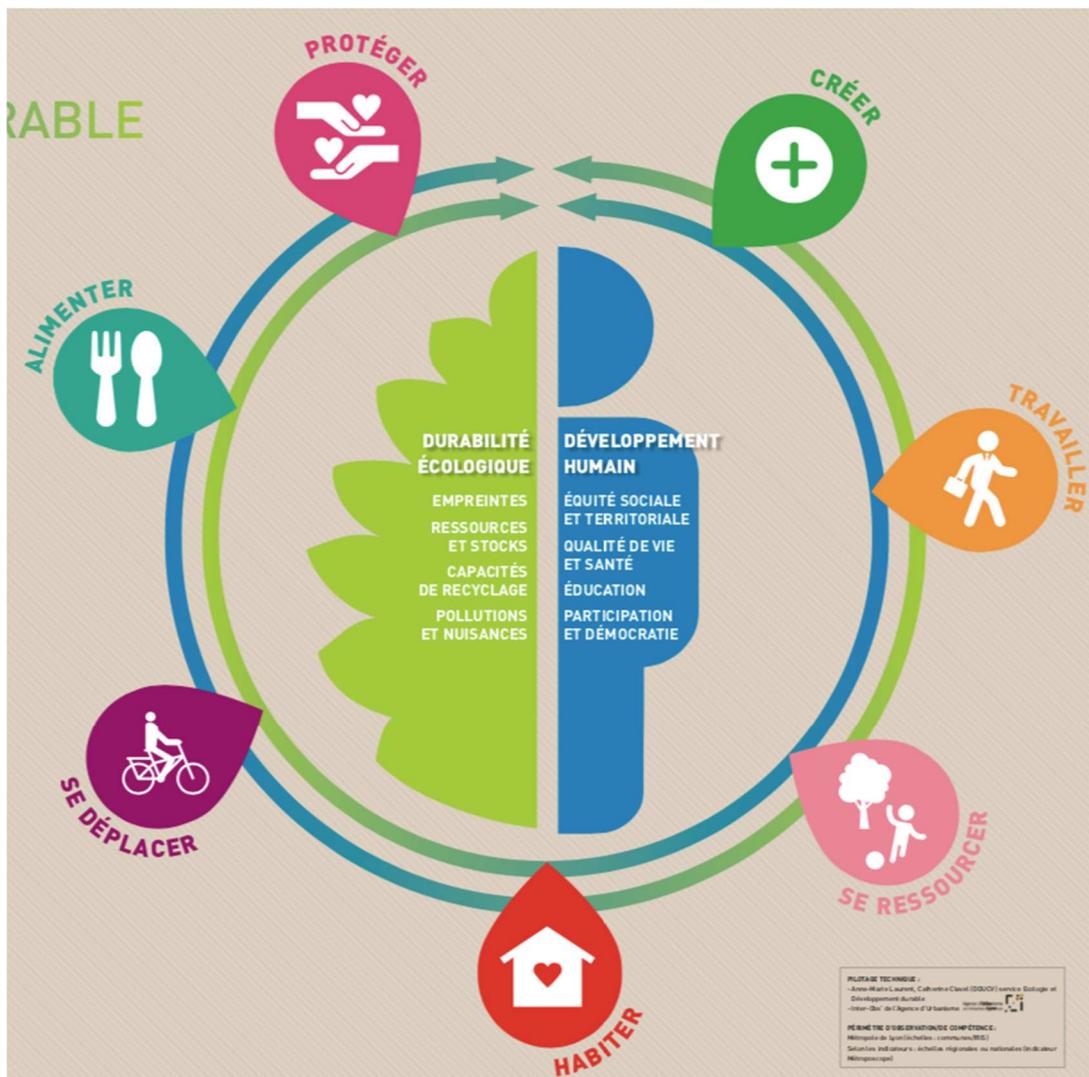
▣ **Philippe Mary** – Responsable de l'atelier ressources et durabilité des territoires, Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise

Le Grand Lyon s'est doté d'un observatoire de l'environnement dès les années 1990. L'Agenda 21, dans les années 2000, a été l'occasion de créer un observatoire du développement durable accompagné de la production de cahiers thématiques sur les trois piliers de l'environnement, de l'économique et du social. En 2012-13, une collaboration avec l'Insee a permis la publication d'un rapport permettant de situer le Grand Lyon par rapport aux cinq finalités du développement durable (cadre de référence du CGDD). A la création de la Métropole, le Vice-Président a désiré renouveler cet Observatoire en explorant tous les aspects du développement durable de manière transversale et, si possible, prospective, c'est à dire en anticipant les grands enjeux à venir. L'objectif était donc de fournir une image de la situation du territoire métropolitain au regard du développement durable – notamment pour alimenter le rapport développement durable de la Métropole de Lyon. Pour conduire ce chantier, il a été fait appel à l'agence d'urbanisme, partenaire de la Métropole depuis de longues années dans la production de données d'observation du territoire.

L'Observatoire du développement durable de la Métropole est le fruit de deux ans de travail, qui ont permis de renouveler le regard porté sur le développement durable tout en mobilisant les données produites par plusieurs observatoires thématiques.

Puisqu'il s'agissait de renouveler le cadre d'analyse du développement durable, le travail a d'abord consisté à considérer la Métropole à travers son *métabolisme*, c'est à dire comme un système ouvert sur le reste du monde, qui consomme des ressources provenant de l'extérieur et rejette des pollutions au-delà de ses frontières. La notion de *résilience* a également été structurante dans la définition de ce cadre, en s'inspirant notamment de la démarche du Nord-Pas de Calais qui s'appuie sur les notions de diversité, d'ouverture, d'anticipation, de transversalité et d'innovation. Ces nouveaux cadres théoriques ont permis de renouveler le cadre classique des trois piliers du développement durable, avec pour objectif de mutualiser les travaux menés par différents observatoires existants (à l'agence d'urbanisme, au sein de la Métropole et parfois auprès d'autres acteurs comme l'OREGES par exemple), portant sur des thématiques comme les déplacements, l'économie, la cohésion sociale et territoriale, la solidarité, l'habitat, les espaces naturels et agricoles, etc. La méthode a consisté à interroger chacun de ces observatoires au regard de la transition et des capacités de résilience du territoire. Beaucoup d'idées d'indicateurs ont ainsi émergé, parmi lesquels il a fallu ensuite

faire des choix – en fonction de la pertinence mais aussi de la faisabilité de ces indicateurs en lien avec les services et direction de la Métropole concernés.



Le travail a duré au total près de deux ans, aboutissant à une structure organisée en deux sphères distinctes et en interaction : l'homme (le développement humain) et son environnement naturel (la durabilité écologique). A ces deux sphères ont été superposées sept fonctions territoriales, qui renvoient à la notion de métabolisme urbain : il s'agit d'imaginer la métropole comme un organisme vivant qui consomme des ressources pour satisfaire ses besoins et génère des effets sur son environnement. Ces sept fonctions vitales sont : se ressourcer, habiter, se déplacer, s'alimenter,

L'Observatoire s'organise autour de deux sphères en interaction : l'homme et son environnement naturel. Sept fonctions vitales ont été considérées (habiter, se déplacer, s'alimenter, etc.) auxquelles sont adossés plusieurs indicateurs (75 au total) qui rendent compte de l'état du territoire et de son évolution.

protéger et prendre soin, créer et travailler. Chaque sphère a été réinterrogée, et ces questions ont abouti à des indicateurs : par exemple, la sphère de la durabilité écologique est mise en regard de l'impact des habitants sur l'environnement global, ce qui renvoie à un indicateur : l'empreinte écologique. La sphère du développement humain est également interrogée par quatre questions, et il en va de même de chaque fonction.

Il faut également remarquer que cette structure de l'observatoire rend ce dernier évolutif, c'est à dire que de nouveaux indicateurs pourront au fur et à mesure intégrer ce cadre. Par exemple, un indicateur composite de qualité de vie est en train d'être développé et pourra être intégré en 2019 à l'observatoire.

Enfin, il faut préciser que les indicateurs ont été autant que possible déclinés à l'échelle géographique la plus fine (Iris lorsque possible, commune, CTM, etc.), et/ou comparés à des seuils réglementaires lorsque c'était possible. Une analyse de leur évolution dans le temps a été proposée aussi souvent qu'il était permis.

Au total, 75 indicateurs composent actuellement l'Observatoire, présentés de façon synthétique sous la forme des 10 posters qui seront l'objet de la "pause active".

Question : *Le travail est très abouti, du coup il est difficile de le remettre en cause aujourd'hui. Mais par exemple, vous définissez la Métropole comme un système, or c'est une construction politique, pas un système. Par ailleurs, je ne sais pas si on va pouvoir se poser des questions à l'échelle communale dans le cadre de cet observatoire. Enfin, il s'agit d'indicateurs d'observation, pas d'action, du coup comment faire le lien ?*

Réponse : *Concernant le système métropolitain, c'est vrai qu'il n'y a pas de frontière physique, du coup la question de l'hinterland a été systématiquement posée notamment au regard de la résilience du territoire : la question des liens avec les autres territoires, en termes d'approvisionnement, de transport, etc a été étudiée. Il ne s'agissait pas de considérer le territoire comme une péninsule, mais bien comme un territoire en lien avec le reste du monde. Par ailleurs, l'objectif de l'observatoire est bien d'être au service des acteurs du territoire, notamment les communes, pour partager le diagnostic et les enjeux avec ces acteurs. L'observatoire sera amené à évoluer, et si possible en favorisant une synergie d'actions aux différentes échelles.*

Question : *Une censure a-t-elle été opérée sur les indicateurs ? Comment a été validé le contenu ?*

Réponse : *L'ossature de l'observatoire a été validée par un comité de pilotage, et des temps de travail ont également été organisés avec le cabinet. Le choix des indicateurs s'est ensuite fait de manière très libre.*

Question : *Est-ce que vous avez innové, proposé de nouveaux indicateurs ? Un nouveau cadre peut suggérer de créer de nouvelles mesures par exemple le bonheur ou le bien-être ?*

Réponse : *Il y a eu un benchmark, et certains indicateurs comme ceux évoqués ont été identifiés mais pas retenus. Les indicateurs retenus existaient pour la plupart, mais la plus value consiste ici à les confronter, les articuler et les faire se côtoyer au sein d'un même observatoire.*

Pause active : à la découverte de l'Observatoire du développement Durable

La pause active a permis aux communes présentes de découvrir le contenu de l'observatoire du développement durable métropolitain. L'exercice demandé : identifier les thématiques qui renvoient à des actions sur lesquelles elles sont déjà actives, et celles sur lesquelles l'observatoire leur donne des idées d'actions à mener...

Les posters sont consultables sur le blog du développement durable sur le territoire du Grand Lyon :
<https://blogs.grandlyon.com/developpementdurable/en-actions/observatoire-dd/>

Les thématiques déjà bien investies par les communes :

Sans surprise, les thématiques déjà très largement abordées par les communes dans le domaine du développement durable relèvent de la **sphère de la durabilité écologique** avec, parmi les quelques actions citées celles qui relèvent de la rénovation énergétique, du compostage collectif, des démarches Zéro pesticides, ou encore du Tri des déchets. Trois fonctions se dégagent par ailleurs : **Se déplacer** (Véhicules GNV, Pistes cyclables, Modes doux...), **s'alimenter** (surfaces dédiées à l'alimentation biologique, Bio à la cantine, Restauration collective durable) et **Habiter** (Taux de logement social par exemple).

Les thématiques à investir :

Parmi les thématiques encore peu investies mais qui inspirent les communes, on peut noter les fonctions **Protéger & prendre soin** (notamment le lien santé et environnement), **Alimenter / Capacité nourricière de l'agglomération** (par ex. la volonté de reconquérir les friches pour leur rendre leur fonction nourricière) ou encore **Se ressourcer** (favoriser le lien santé & loisir, mieux répondre aux besoins d'activités sportives en développant les structures d'accueil et équipements...).

Des idées d'indicateurs :

Enfin, des idées d'indicateurs ont été formulées, concernant plusieurs fonctions : **Habiter** (prix des loyers, taux de rénovation thermique des bâtiments), **Se déplacer** (accessibilité des communes de première couronne et au-delà en transports en commun, offre de transports en commun pour les salariés hors métropole, part modale des transports en commun, et évolution...), **s'alimenter** (surfaces urbanisées qui pourraient être utilisées par l'agriculture urbaine : potentiel et évolution), **Protéger et prendre soin** (indicateurs sur la désertification médicale : médecins, ophtalmo, etc.).

De l'observation à l'action : des enjeux territoriaux de développement durable partagés à l'échelle communale

Retour d'expérience de la Ville de Vénissieux

□ **Cécile Vigouroux** – Responsable du service environnement, Ville de Vénissieux

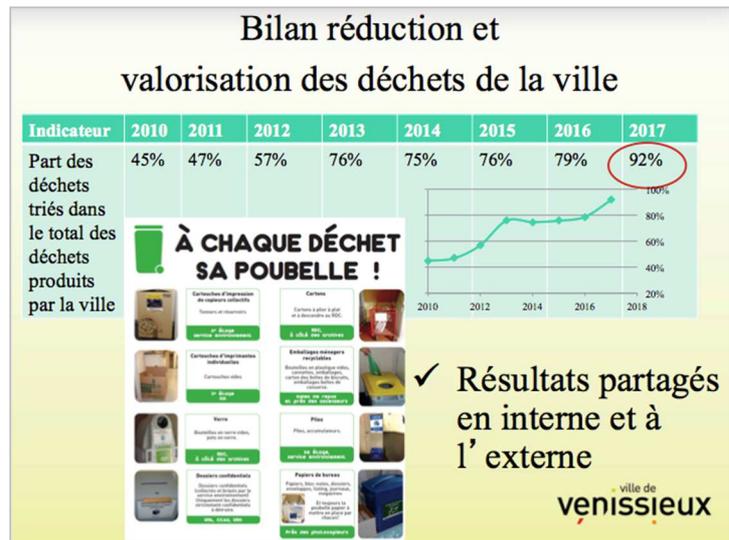
En plus de son Agenda 21, la Ville de Vénissieux a mis en œuvre une centaine d'indicateurs s'inscrivant dans les cinq finalités du développement durable proposées par le ministère et permettant d'alimenter le Rapport développement durable de la commune – baptisé rapport développement

La Ville de Vénissieux utilise une centaine d'indicateurs pour suivre son Agenda 21 et alimenter son rapport annuel DD. Ces données concernent majoritairement l'action de la Ville, mais également dans certains cas le territoire.

humain durable (DHD). Ces indicateurs sont essentiellement le reflet de l'activité des services municipaux, renseignés par les référents développement durable au sein des différents services. Quelques indicateurs d'observation territoriaux sont également produits dans ce cadre pour rendre compte de certaines réalités du territoire. Les indicateurs du rapport DHD permettent donc de porter un regard sur les actions municipales sous l'angle du développement durable. C'est aussi l'occasion de nombreux débats avec les services et les élus. Les indicateurs permettent par ailleurs d'alerter sur certaines faiblesses, mais aussi de valoriser les actions menées, tout en apportant une certaine transparence vis-à-vis des habitants et des organismes auditeurs, comme par exemple dans le cadre de la labellisation Citergie.

En guise d'illustration, une action de l'Agenda 21 vise à réduire les déchets non valorisés. Elle est suivie par une dizaine d'indicateurs depuis 8 ans, à la fois en interne (part des déchets triés dans le total des déchets produits par la Ville, quantités de papier valorisé parmi les déchets produits par les services, quantités de papier achetés par an, nombre de dons de mobiliers des services municipaux) mais aussi sur le territoire (nombre de composteurs collectifs/partagés, évolution de la quantité de déchets collectés sur le territoire).

Par exemple, la part des déchets triés dans le total des déchets a fortement augmenté depuis 2010, passant de 50% à 92% aujourd'hui. Cet indicateur est utilisé dans le rapport annuel pour montrer les évolutions de l'action de la Ville, mais aussi au-delà, auprès des habitants, dans une perspective d'exemplarité de la collectivité. Un indicateur complémentaire concerne la valorisation et la réduction des déchets produits par les services, notamment le papier : cet indicateur permet de voir que l'activité de certains services comme les archives est variable, pouvant expliquer des tendances à la hausse ou à la baisse selon les années. A l'échelle du territoire cette fois-ci, on peut citer l'exemple du nombre de composteurs distribués : le nombre de composteurs individuels a baissé régulièrement jusqu'à l'arrêt de la mesure en 2015, alors que le nombre de composteurs partagés a quant à lui progressivement augmenté, l'un des objectifs de la Ville étant aujourd'hui de développer ces derniers jusqu'à ce qu'il y en ait un au moins par quartier. La Ville utilise également des indicateurs concernant la collecte des déchets des habitants, car même si la collectivité n'a pas la compétence, ces chiffres permettent de la situer par rapport aux autres communes de la Métropole et de mettre en place des actions de mobilisation des habitants ou des événementiels donnant l'occasion d'informer les habitants sur les bons gestes.



Question : Est-ce parfois difficile de faire remonter les données de la part de vos collègues ?

Réponse : Pas forcément. Le fait de se mettre ensemble autour de la table pour réfléchir à un indicateur est un exercice intéressant, et c'est parfois là que réside la difficulté : dans le choix et la mise en place. Ensuite, c'est assez simple car l'indicateur est approprié par les services, qui y voient un intérêt et peuvent même parfois proposer des évolutions de ces indicateurs.

Retour d'expérience de la Ville de Saint-Fons

▣ **Lydie Gharib** – Chargée de mission habitat, Ville de Saint-Fons

▣ **Sylvia Rosales-Montano** – Directrice d'étude, Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise

La commune de Saint-Fons s'est engagée en 2016 dans une démarche d'Agenda 2030 articulée autour des 17 objectifs de développement durable des Nations Unies. L'idée en est venue suite à l'organisation d'ateliers sur la précarité énergétique, montrant la forte vulnérabilité de la commune dans ce domaine. Cette commune très industrielle est également fortement paupérisée, avec un tiers de la population vivant sous le seuil de pauvreté.

La Ville de Saint-Fons a initié une démarche de DD en s'appuyant sur le référentiel des 17 ODD des Nations-Unies

L'Agenda 2030 est un programme universel de développement durable proposé par les Nations Unies adopté en 2015, et organisé en 17 objectifs qui composent une matrice destinée à tous, des individus aux organisations et aux Etats. L'idée est de construire un langage commun autour du développement durable, permettant de dialoguer aussi bien avec les citoyens qu'avec les industriels. Par exemple, l'ODD1

concerne l'éradication de la pauvreté, or cet enjeu concerne tous les territoires, particulièrement Saint-Fons qui forme une poche de pauvreté au sein d'une métropole par ailleurs dynamique. A l'opposé de la matrice, l'objectif 17 concerne les partenariats à mettre en œuvre pour un développement durable.

Chaque ODD est décliné sous la forme de plusieurs cibles, qui suggèrent des pistes d'action : par exemple, l'ODD1 suggère dans la cible 4 la mise en place d'organismes de micro-crédits, qui peut s'avérer pertinent pour un territoire comme Saint-Fons où des personnes en difficulté ont souvent du mal à accéder au crédit. De la même manière, l'ODD11 sur les villes durables propose une cible relative à l'accès social et le logement social, ou encore des lieux de ressources mobilité, et ces deux dimensions représentent à Saint-Fons un enjeu très important, en matière notamment de lutte contre la précarité énergétique.

De quoi s'agit-il ?

17 ODD , 169 cibles (sous-objectifs) et 244 indicateurs proposés par l'ONU



Saint-Fons

Un Agenda 2030:
- 17 objectifs indivisibles et transversaux.
- 169 cibles comme matrice pour mieux accompagner la programmation territoriale
- 244 indicateurs pour le suivi



OBJECTIFS de développement durable

1 Eradiquer de la pauvreté sous toutes ses formes

2 Éliminer la faim et la famine, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable

3 Donner aux individus les moyens de mener une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges

4 Veiller à ce que tous aient accès à l'éducation et promouvoir des possibilités d'apprentissage de qualité dans des conditions équitables tout au long de la vie

5 Parvenir à l'égalité des sexes en autonomisant les femmes et les filles

6 Garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

7 Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et renouvelables à un coût abordable

8 Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

9 Mettre en place une infrastructure résistante, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

10 Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein

11 Créer des villes et des établissements humains ouverts à tous, sûrs, résistants et durables

12 Instaurer des modes de consommation et de production durables

13 Prendre des mesures d'urgence pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

14 Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

15 Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable

16 Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes

17 Revitaliser le partenariat au service du développement durable et renforcer les moyens de ce partenariat

Suite à la démarche sur la précarité énergétique, l'Agence d'urbanisme est intervenue en 2016 pour faire connaître ce cadre de référence des ODD auprès des élus et des services, qui ont permis de mettre en perspective les actions menées par rapport aux 17 ODD. L'exercice a permis d'identifier les priorités de la Ville mais aussi les thématiques qu'il convenait d'investir davantage à l'avenir. Saint-Fons a également utilisé le référentiel RFSC (référentiel européen des villes et territoires durables), qui suite à l'expérience de Saint-Fons a intégré dans son logiciel les 17 ODD. Des formes de cartographies innovantes ont également permis de faire apparaître les enjeux sur le territoire en croisant des données sociales, économiques et environnementales – par exemple pour faire apparaître les lieux de développement prioritaires des organismes bancaires ou de micro-crédit, ou encore les rez-de-chaussée commerciaux vacants.

Chaque ODD est décliné sous forme de cibles qui ont permis de questionner les politiques publiques et bâtir un projet de territoire. La déclinaison de ces objectifs en indicateurs reste toutefois difficile à l'échelle d'un tel territoire et suppose de cibler les plus utiles.

L'expérience a été mise en valeur à plusieurs reprises à l'échelle internationale et nationale. Un événement de présentation de ces démarches sera organisé à l'automne 2018 pour la finalisation de la stratégie de Saint-Fons, avec trois ateliers de travail particulièrement tournés vers les acteurs du territoire et notamment les entreprises : transformer les vulnérabilités en opportunités d'innovation, repenser le développement local et maîtriser les évolutions et les risques.

Enfin, la question des indicateurs s'est posée dès les origines du projet avec l'enjeu de la précarité énergétique. Le référentiel du RFSC comportait également de nombreux indicateurs, et les ODD sont eux-mêmes déclinés à l'échelle internationale sous forme de 244 indicateurs. La question a donc été laissée en suspens dans un premier temps car la priorité était de définir un projet de territoire. Les objectifs et les cibles étaient donc suffisants dans un premier temps pour questionner le projet de développement durable. L'ingénierie nécessaire pour développer et utiliser des indicateurs est lourde, en particulier pour des collectivités

qui disposent de peu de moyens. Il est donc important de prioriser les indicateurs en fonction des besoins lors des différentes étapes de construction de la démarche (diagnostic, concertation, suivi des actions spécifiques comme par exemple le projet d'écoquartier, etc.).

Question : Le croisement des ODD avec les politiques publiques est intéressant, mais on se confronte à des enjeux d'échelle : la pauvreté est en partie liée à un marché du travail qui tire les salaires vers le bas. Le logement social ne peut plus être développé sur les communes pauvres car il y en a déjà trop par rapport à d'autres communes. Comment prendre en compte ces effets de territoire ?

Réponse : Le problème s'est rapidement posé sur le taux de pauvreté, car si les gens qui sortent de la pauvreté partent et sont remplacés par d'autres pauvres, on ne fera jamais évoluer cet indicateur. Cet indicateur n'est donc pas forcément assez pertinent pour notre stratégie, il faut identifier si des actions sont

mises en place pour accompagner cette précarité. La grille ODD a servi de déclencheur de dialogue à ce propos, elle permet de prendre conscience de l'importance de certaines actions à mettre en œuvre pour aller vers des changements plus globaux qui permettront à terme d'influer le taux de pauvreté.

Table ronde : quand les élus s'emparent des indicateurs

- ▣ **Bruno Charles** – Vice-président de la Métropole de Lyon en charge du développement durable, de la biodiversité, de la trame verte et de la politique agricole
- ▣ **Jean-François Gagneur** – Conseiller municipal chargé du développement durable, de l'Agenda 21 et de l'environnement, Ville de Givors
- ▣ **Pierre-Alain Millet** – Adjoint au maire chargé de l'environnement, du cadre de vie, des énergies et du développement durable, Ville de Vénissieux,
- ▣ **Corentin Rémond** – Adjoint au maire délégué au développement économique, à l'emploi, aux entreprises et au développement durable, Tassin-la-Demi-Lune

La table ronde a permis aux élus d'échanger sur les usages qu'ils font des indicateurs. Ces derniers servent parfois à révéler certains enjeux ou prioriser l'action publique. Ils peuvent également permettre d'ajuster ou réorienter une action. Enfin, ils peuvent servir à rendre des comptes sur l'action qui a été menée.

La dernière séance s'est déroulée sous la forme d'une table ronde durant laquelle quatre élus de la Métropole ont pu échanger sur la manière dont ils utilisaient les indicateurs. Trois fonctions ont principalement été identifiées

Les indicateurs permettent de révéler des problématiques ou des enjeux qui peuvent alors nécessiter une action ou une politique de la part des collectivités

Plusieurs exemples ont été cités afin d'illustrer à quel point les données chiffrées peuvent parfois révéler des enjeux jusque là peu appropriés par les collectivités locales. Ainsi Bruno Charles fait état du diagnostic santé-environnement réalisé très récemment sur le territoire de la Métropole qui a mis à jour des tendances préoccupantes, notamment la présence d'un taux particulièrement important de puberté précoce chez les filles. Cet indicateur pourrait s'expliquer, entre autres choses, par une exposition accrue de la population aux perturbateurs endocriniens, qui ne font pas aujourd'hui l'objet d'une politique de prévention particulière de la part des collectivités. Un autre exemple, cité parmi d'autres, concerne les indicateurs de performance énergétique des bâtiments municipaux réalisés à Tassin-la-Demi-Lune, qui ont permis à certaines communes d'identifier les points noirs sur leur patrimoine et d'agir prioritairement sur ces derniers, ce qui n'aurait pas été fait de manière aussi rationnelle sans la réalisation d'un diagnostic.

Les indicateurs permettent d'ajuster ou de réorienter des actions ou des politiques publiques

Les indicateurs permettent parfois de réajuster des actions ou une politique dans son ensemble. A Givors, par exemple, la décision a été prise d'éteindre l'éclairage public la nuit, entre 0h30 et 5h30. Or, une étude assez fine des horaires de déplacement des habitants a révélé qu'un nombre non négligeable de personnes travaillant dans certains secteurs (comme par exemple l'entretien des bâtiments) étaient amenées à se déplacer très tôt, dès 5h du matin. Cette connaissance a permis d'ajuster les horaires d'extinction de minuit à 5h, en appuyant cette fois-ci la décision sur une base beaucoup plus solide, étayée par des chiffres. A Vénissieux, ce sont les données sur la consommation de certains bâtiments qui ont éveillé l'attention des gestionnaires. Une école neuve était par exemple supposée disposer d'une excellente performance thermique, or les chiffres de consommation ont révélé des consommations d'énergie beaucoup plus importantes que celles qui étaient prévues. Il est rapidement apparu que l'usage qui était fait des équipements n'était pas approprié, ce qui a nécessité de mener un travail auprès des usagers pour adapter les comportements et faciliter l'adoption des bons gestes.

Les indicateurs permettent de rendre compte aux autres élus ou à la population des résultats/impacts d'une action, d'un programme ou d'une politique

En conclusion, Bruno Charles insiste sur le fait que le dialogue avec les habitants ne s'introduit pas forcément sur la base des indicateurs d'état du territoire, mais davantage autour des objectifs que se fixe la collectivité, là où elle veut aller. Cela n'empêche que les indicateurs peuvent s'avérer un élément de débat démocratique, une manière de mobiliser les parties prenantes d'une politique ou encore de rendre compte de l'action réalisée par les collectivités auprès de la population.